



Dossier de presse

- Janvier 2021 -

Unité d'Eau Potable Saubens

Sommaire

I.	Genèse du projet	
a.	Les besoins	3
b.	La mutualisation et la sécurisation	3
II.	Méthode objective du choix de site	
a.	Implantation de la ressource d'eau potable	4
b.	En quoi consiste l'expertise technique	4
c.	En quoi consiste l'expertise environnementale	4
d.	La prise en compte des inquiétudes des riverains	4
III.	Pour quels usagers ?	
	Cartographie	5
IV.	Descriptif de l'unité de production	
a.	Données qualitatives & quantitatives	6
b.	Filière de traitement	6
c.	Maîtrise des impacts environnementaux	7
d.	Montant de l'opération et financements	8
V.	Bâtiment et espace paysager	9
VI.	Dates clés et planning prévisionnel	10
VII.	Contacts	11

I. Genèse du projet

a. Les besoins

Depuis 2004, l'ex SIVOM Plaine Ariège Garonne (PAG) a engagé une réflexion en matière d'alimentation en eau potable de ses usagers, afin de répondre à l'accroissement constant démographique de son territoire.

Ainsi, les études préliminaires et le schéma directeur d'eau potable ont mis en évidence à moyen terme, l'insuffisance, la vulnérabilité et le vieillissement des ouvrages actuels de production et de stockage. Ils ont rapidement conduit les élus à opter pour la construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable.

b. La mutualisation et la sécurisation

Grâce à la fusion des syndicats d'eau au 1^{er} janvier 2017, le SIVOM SAG^e a pu mettre en évidence l'intérêt d'étudier ce projet avec la mutualisation et la sécurisation des moyens de production et d'alimentation en eau potable sur le nouveau périmètre, et en y intégrant la ville de Muret ; cette dernière, en 2013, avait interrogé le syndicat sur sa capacité à desservir une partie de son territoire en eau potable.

De ces nouvelles orientations, les principaux atouts du projet sont :

- **La création d'une unité de production d'eau potable, d'une capacité de 20 000 m³/j**, permettant d'alimenter à horizon 2030 la rive droite du SIVOM SAG^e et une partie de la ville de Muret.
- L'interconnexion des trois unités de production d'eau potable via le maillage des réseaux (rive gauche à Roques à Saubens, rive droite et ville de Muret) **sécurisant ainsi la continuité du service d'alimentation en eau potable**. En cas de dysfonctionnement de l'une de ces installations, les deux autres prennent le relais, offrant ainsi aux habitants de tout le territoire la garantie d'être toujours alimentés en eau potable.
- **La multiplication des points de prélèvement de la ressource**, en Garonne, offrant un temps de réactivité, face à une éventuelle pollution.

Enfin, cette mutualisation, à l'échelle du territoire du SIVOM SAG^e et de la ville de Muret, apporte d'une part, une économie significative sur les coûts d'investissement, et d'autre part permet d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes pour couvrir ces nouveaux besoins.

II. Méthode objective du choix de site

a. Implantation de la ressource d'eau potable

Ce projet nécessite d'avoir :

- Une unité implantée à proximité de la ressource : le lit de la Garonne ;
- Une altimétrie adaptée : un point haut ;
- Une position centrale du dispositif d'alimentation en eau potable sur le territoire ;
- Un site compatible et autorisant cet usage.

La ville de Saubens réunit ainsi l'ensemble de ces critères pour accueillir le projet sur son territoire.

En 2016, le projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité confiée au bureau d'études Cabinet ARRAGON, ainsi qu'une étude d'impact environnementale menée par le Cabinet DEKRA.

b. En quoi consiste l'expertise technique :

Cette étude de faisabilité permet de valider le projet et d'établir le dimensionnement des ouvrages avec leur emprise associée, afin de répondre aux besoins en matière d'alimentation d'eau potable du territoire, tout en tenant compte des contraintes locales (études de sols, bathymétrie...)

c. En quoi consiste l'expertise environnementale :

Dans un premier temps, un travail de recensement « faune-flore » et d'évaluation des impacts environnementaux est réalisé sur le site retenu pour le projet.

Un aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement est établi.

Le cas échéant, des solutions alternatives ou mesures compensatoires sont envisagées en phase chantier et exploitation. Une concertation préalable avec le public a également été organisée en 2018.

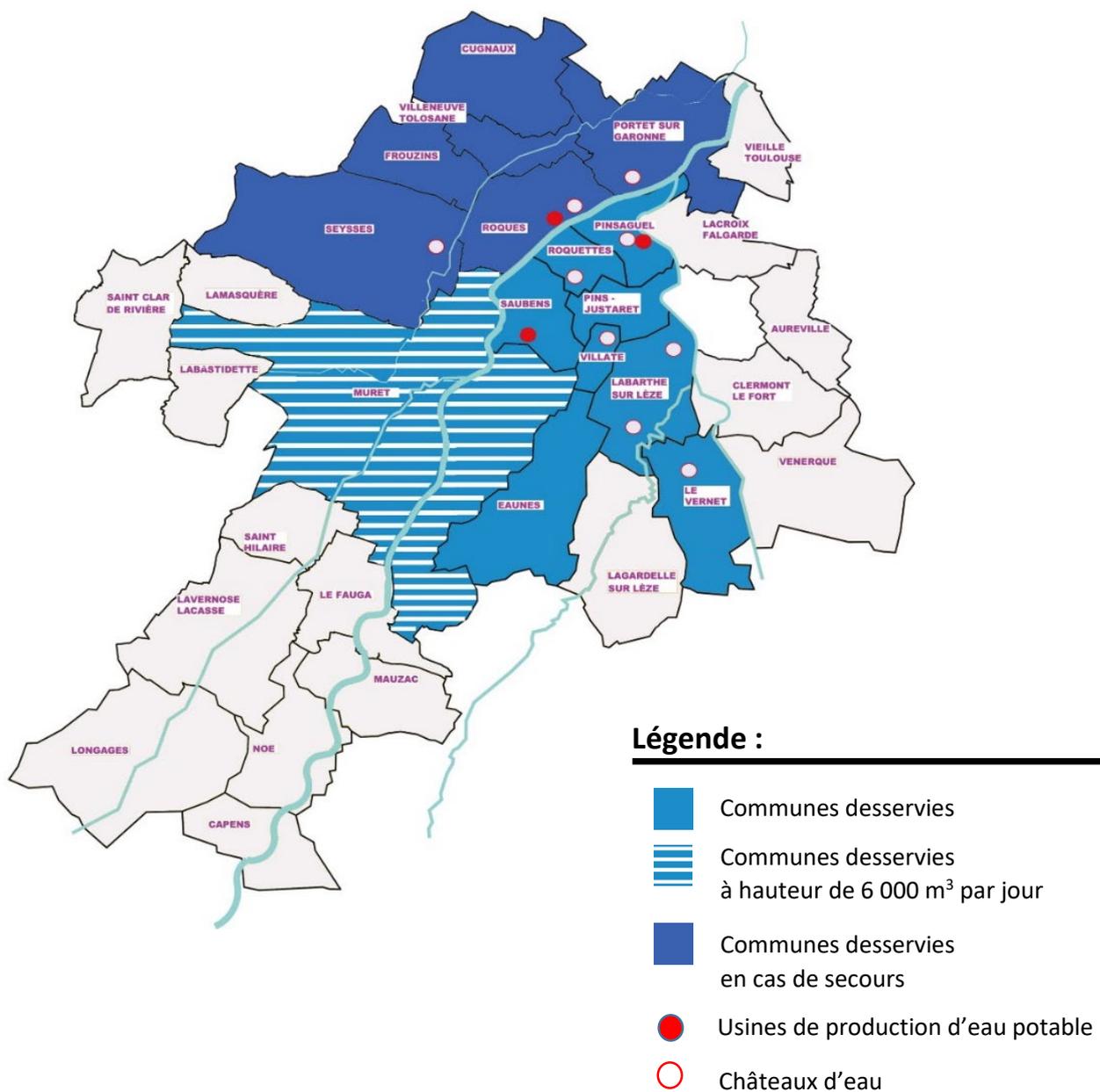
Ces deux expertises ont permis de confirmer le choix du lieu d'implantation de l'usine et de sa prise d'eau à Saubens, chemin des Garosses.

d. La prise en compte des inquiétudes des riverains

La construction de ce nouveau projet, porté par le SIVOM SAG^e, tient compte des observations émises par les riverains, lors des dernières rencontres publiques.

Ces remarques portaient notamment sur la présence d'un château d'eau et l'architecture des bâtiments. Ainsi, le nouveau projet prévoit un ouvrage de stockage d'eau traitée enterré ou semi-enterré, et un traitement architectural et paysager respectant les caractéristiques de l'environnement pavillonnaire du quartier.

III. Pour quels usagers ?



IV. Descriptif de l'unité de production

a. Données qualitatives & quantitatives

Données qualitatives :

La filière traite :

- ✓ Les paramètres microbiologiques : bactéries, giarda, cryptosporidium, virus
- ✓ Le Carbone Organique Total et Dissous : COT et COD
- ✓ La turbidité
- ✓ Des éléments métalliques : manganèse
- ✓ Des HAP : benzo(a)pyrène
- ✓ Des pesticides et perturbateurs endocriniens

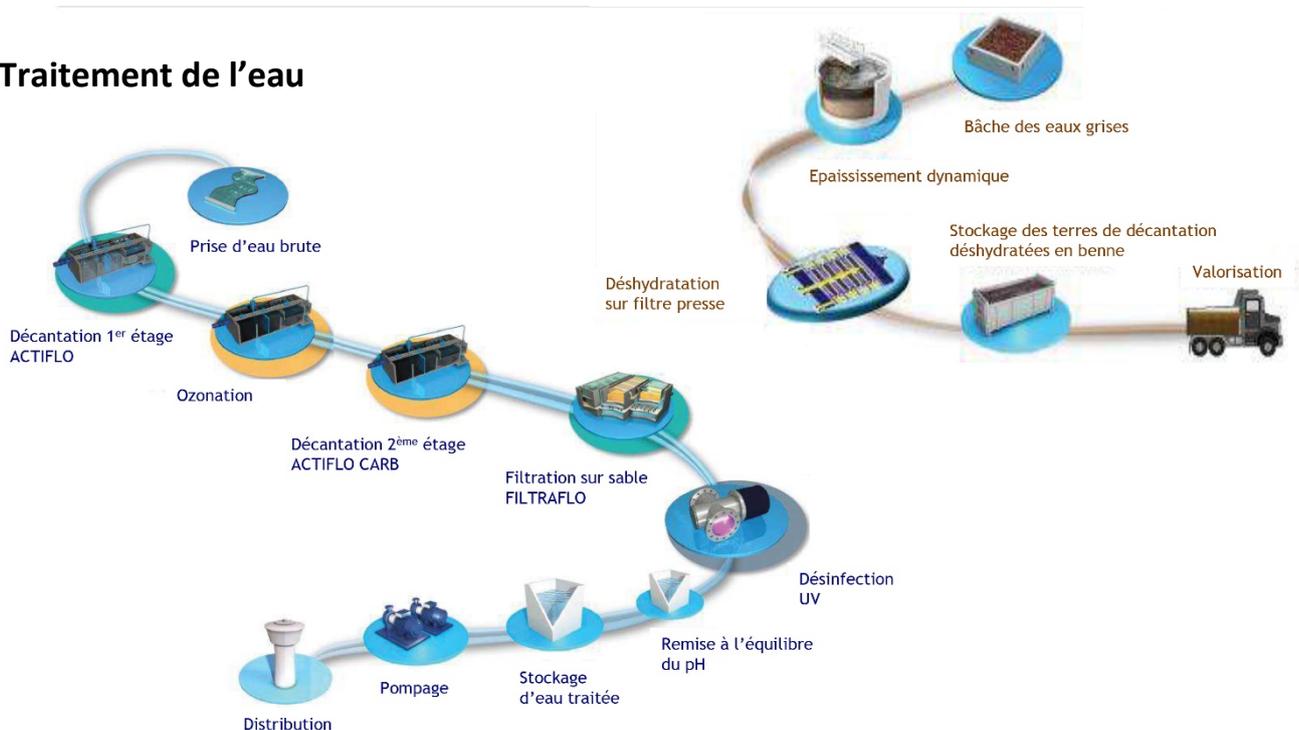
Données quantitatives :

- ✓ Capacité de traitement de 20 000 m³/j,
- ✓ Pour alimenter à long terme l'ensemble du territoire : rive droite, complément rive gauche à l'horizon 2035

b. Filière de traitement

> Traitement des eaux grises et des terres

> Traitement de l'eau



L'eau brute est prélevée dans la Garonne à l'aide de pompes. Cette prise d'eau est équipée d'une station d'alerte permettant une surveillance de la ressource et une alerte en cas d'éventuelle pollution.

La future usine est conçue pour recevoir 1120 m³ d'eau par heure et produire 1000 m³ par heure d'eau potable.

4 grandes étapes sont nécessaires pour produire une eau potable de qualité :

Une double décantation pour abattre toute la pollution présente contenue dans l'eau et pour garantir une qualité constante de l'eau même en cas de variation de l'eau brute.

1. Un 1^{er} décanteur lamellaire appelé Actiflo® et traitera la pollution particulaire, c'est la pollution visible à l'œil nu : turbidité, matières organiques, algues, parasites, métaux ...)

2. le 2^{ème} décanteur lamellaire appelé Actiflo carb® traitera, grâce au pouvoir du charbon actif en poudre la pollution adsorbable c'est la pollution invisible : pesticides, métabolites, polluants émergents...

3. La filtration sur sable appelée Filtraflo® est une ultime étape d'affinage de l'eau agissant comme une barrière physique et sécuritaire contre les particules restantes.

4. Une double désinfection pour le stockage et la distribution est mise en place. La désinfection aux UV permettra d'anéantir toute présence de virus ou de micro-organismes nocifs. L'injection de chlore, quant-à-elle, garantit la qualité de l'eau tout au long de son parcours dans les réseaux de distribution.

Les boues générées par le traitement de potabilisation proviennent des étapes de décantation et de lavage ou de purge des ouvrages. Inodores, elles sont épaissies sur un ouvrage circulaire hersé, puis envoyées sur un filtre presse pour être déshydratées jusqu'à obtention d'un gâteau de boues séchées. Ces sous-produits seront ensuite stockés puis évacués pour être valorisés.

c. Maîtrise des impacts environnementaux

Trafic routier généré par l'exploitation de l'usine :

- . accès au site des camions de transport (évacuation des terres de décantation, livraison de réactifs, ...) prévu par Muret
- . accès au site des agents d'exploitation présence quotidiennement : 2 à 3 véhicules légers par jour en moyenne

Bruit : pas de bruit émergent (respect des exigences réglementaires). Les équipements bruyants seront capotés ou placés dans des locaux fermés et traités phoniquement.

Odeur : pas d'odeur pour ce type d'installation de production d'eau potable

Visuel : respect de l'environnement architectural des habitations voisines et intégration paysagère du site.

d. Montant de l'opération et financements

Le montant de l'opération s'élève à 14 803 681€ H.T.

> Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne : 3 519 207€ H.T.

> Subvention Conseil Départemental : 2 960 000€ H.T.

V. Bâtiment et espaces paysagers



VI. Dates clés et planning prévisionnel

- > Réunion de présentation du projet au Conseil municipal de la ville de Saubens le 07 décembre 2017.
- > Réunion publique sur la commune de Saubens le 08 janvier 2018 pour lancer la concertation.
- > La concertation préalable sur la création de l'unité de production d'eau potable sur la commune de Saubens s'est déroulée du 8 janvier au 16 février 2018.
- > La consultation des entreprises s'est déroulée de mars à décembre 2018 avec successivement : le lancement d'un avis d'appel à candidatures, la sélection des candidats, la diffusion du cahier des charges aux candidats retenus, l'analyse des offres et une phase de mise au point du marché avec le candidat retenu. Le marché a été attribué au groupement d'entreprises comprenant : l'entreprise de traitement d'eau OTV à l'Union - l'architecte Enzo & Rosso à Muret - l'entreprise de génie civil Touja à Valence sur Baïse.
- > Suite à la signature du marché début janvier 2019, le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et du code de la santé publique a été mis à jour avec le projet retenu et déposé fin février, pour mise à l'enquête publique.
- > L'enquête publique s'est déroulée du 17 août au 18 septembre 2020.
- > Le commissaire enquêteur a envoyé son rapport et ses conclusions le 18 octobre 2020.
- > Le SIVOM a apporté une réponse au commissaire enquêteur en novembre 2020.
- > La commission du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) a donné un avis au projet lors de sa session de décembre 2020.
- > Suite à cette procédure le Préfet a émis l'arrêté autorisant la création de l'usine de production d'eau potable en décembre 2020.

- > Plantation du 1^{er} arbre le jeudi 7 janvier en présence de :

Discours :

- M. Bergia, Maire de la commune de Saubens et Vice-Président à l'Eau potable du SIVOM SAG^e
- M. Casetta, ancien Président de l'ex syndicat Plaine Ariège Garonne
- M. Delsol, Président du SIVOM SAG^e
- M. Mandement, Maire de Muret et Président du Muretain Agglo
- M. Méric, Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, représenté par Mme Vieu, Vice-Présidente en charge de l'Innovation et du Numérique, Conseillère départementale
- M. François GALIN, Directeur régional sud-ouest de la société OTV
// la société Enzo et Rosso

En présence de :

- M. Bertrand, ancien Président du SIVOM SAG^e
- Mme Delga, Présidente du Conseil Régional Occitanie, représentée par Mme Bakiri, Conseillère régionale
- Mme Toutut-Picard, Députée de la 7^{ème} circonscription
- et Mme Mörch, Députée de la 9^{ème} circonscription

Excusés :

- Mme Lenglet, Sous-Préfet, excusée
- M. Poquet, Directeur Délégation Haute-Garonne de l'ARS, excusé
- M. Choisy, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, excusé

Plantation du Frêne

Planning prévisionnel

- > Commencement des travaux le 18 janvier 2021
- > Mise en service à l'automne 2022



Contact

Directeur Général des Services
Christophe Delahaye

**Directrice Développement Territorial
& Evaluation des Politiques Publiques**
Anne Dupuy

Cheffe de projet DTEPP
Delphine Moncuy
Tél. 05 62 20 89 50

Directeur du Pôle Ariège
Jean-Pierre Grauby
Tél. 05 62 11 73 60

